



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022.77 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDEEG - ECLAIRAGE  
2023

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	29 NOVEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 DECEMBRE 2022
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent		X		Brigitte NABET-GIRARD
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Arnaud GANNE
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Aline FONTAINE



**Délibération 2022.77**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDEEG – ECLAIRAGE PUBLIC 2023**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la collectivité peut bénéficier de l'aide financière du SDEEG dans le cadre du programme de travaux d'éclairage public qui seront prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant qu'il est prévu de réaliser des travaux pour l'éclairage public nécessaire à la conformité du parc pour un montant de 39 958,76 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre)

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière au S.D.E.E.G (20% du montant HT hors frais de gestion) au titre du programme d'éclairage public 2023 suivant le plan de financement ci-dessous :

- montant des travaux H.T.	:	39 958,76 €
- montant subvention S.D.E.E.G. (20 % du montant H.T. hors frais de gestion)	:	7 991,75 €
- Maîtrise d'œuvre 7 % du HT	:	2 797,11 €
- Autofinancement Travaux HT	:	34 764,12 €

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 29 novembre 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Serge FLAHAUT, Adjoint au Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **SOLLICITE** l'aide financière au S.D.E.E.G pour les travaux d'éclairage public 2023 dans les conditions visées ci-dessus.

Publiée le  
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 6 décembre 2022  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.